

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 26 juin 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PALLUY

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme Muriel ROBIC
Mme Anne-Lise LANSIQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL

Membres absents: 3

Mme Linda TABTE, M. Fatih DEMIRAY, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20240619DEL12

FINANCES

Budget principal de la ville - Décision modificative n° 1 au budget 2024

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

Après l’approbation du compte administratif et l’affectation des résultats, la première décision modificative pour intégrer les restes à réaliser de l’année 2023 est nécessaire au budget.

REPRISE DES RÉSULTATS ET DES RESTES A RÉALISER

En application de la délibération d’affectation des résultats, le budget 2024 est modifié de la manière suivante pour intégrer les résultats et les restes à réaliser de l’année 2023 :

		Reste à réaliser		Affectation du résultat	
Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT REPORTES			278 344,20 €	
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES				4 473 648,12 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES		1 236 162,26 €		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		390 000,00 €		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	485 929,70 €			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	106 928,88 €			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 654 943,83 €			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	16 800,00 €			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 264 602,41 €	1 626 162,26 €	278 344,20 €	4 473 648,12 €

INSCRIPTIONS NOUVELLES

Les ajustements à réaliser en sections de fonctionnement et d’investissement sont les suivants :

I - Section de fonctionnement

A - En recettes :

Depuis le vote du budget 2024, nous avons reçu de l’État :

- les évaluations fiscales et de compensation fiscales pour l’année. En conséquence :
 - la prévision budgétaire totale sur la fiscalité (fiscalité et compensations fiscales) doit être réduite de - 44 773 €,
 - la prévision pour les compensations fiscales versées par l’État au titre des dégrèvements de taxe foncière doit être réduite de – 28 130 €.
- les montants de dotation forfaitaire et de dotation de solidarité urbaine :
 - la prévision budgétaire pour la dotation forfaitaire doit être augmentée de 1 187 €,
 - la prévision budgétaire pour la DSU doit être augmentée de 63 821 €.

De même 21 100 € de recettes nouvelles peuvent être inscrites pour permettre des régularisations comptables au chapitre 013 et 10 000 € de subvention pour la journée olympique.

B - En dépenses :

Plusieurs ajustements doivent être réalisés :

- les charges de gestion courantes doivent être augmentée de 10 000 € pour le financement de la journée olympique ;
- les autres charges de gestion courante doivent être augmentées de 40 000 € pour le soutien à la MJC ;
- les dépenses exceptionnelles doivent être augmentées de 21 100 € pour permettre des régularisations comptables.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, le virement prévisionnel à la section d'investissement est réduit de – 47 895 €.

II - Section d'investissement

A - En dépenses :

En dépenses d'investissements plusieurs ajustements doivent être réalisés :

- au chapitre 204 : - 430 000 € de crédits doivent être annulés en raison du décalage de la première année de financement de la ZAC de Parilly à l'année 2025 ;
- au chapitre 204 : 200 000 € de crédits doivent être inscrits pour l'aide apportée à l'association Pôle en Scènes pour le renouvellement du matériel d'éclairage scénique ;
- au chapitre 21 : 15 000 € de crédits doivent être inscrits pour permettre le financement des renforcements de réseau électrique ;
- enfin une opération pour compte de tiers doit être créée (chapitre 45) avec 15 000 € de crédits pour le financement des dépenses prévues par la convention de maîtrise d'ouvrage unique de la place Jean Moulin.

Enfin, 245 000 € de dépenses d'ordre (chapitre 041) doivent être prévus pour permettre la réalisation des opérations comptables liées aux avances sur marchés publics.

B - En recettes :

En recettes d'investissement plusieurs ajustements doivent être réalisés :

- une opération pour compte de tiers doit être créée (chapitre 45) avec 15 000 € de recettes ;
- le virement prévisionnel depuis la section de fonctionnement doit être réduit de – 47 895 € ;
- le besoin en emprunt doit être réduit de -2 723 968,77 €.

Enfin, 245 000 € de recettes d'ordre (chapitre 041) doivent être prévus pour permettre la réalisation des opérations comptables liées aux avances sur marchés publics.

* *
*

L'ensemble de ces mouvements se traduit par les montants suivants :

	DEPENSES EN €			RECETTES EN €		
	REPRISE DES RESULTATS 2023	INSCRIPTIONS NOUVELLES	TOTAL	REPRISE DES RESULTATS 2023	INSCRIPTIONS NOUVELLES	TOTAL
Section de fonctionnement	0,00 €	23 205,00 €	23 205,00 €	0,00 €	23 205,00 €	23 205,00 €
Section d'investissement	3 542 946,61 €	45 000,00 €	3 587 946,61 €	6 099 810,38 €	-2 511 863,77 €	3 587 946,61 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la décision modificative n° 1 au budget principal de la Ville 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD